

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.965.093, un actif net de D : 15.891.450 et un bénéfice de la période de D : 191.707.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,40% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « **MAXULA PLACEMENT SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 octobre 2025

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	année 2024
Portefeuille-titres	4	8 709 685	7 530 857	7 826 775
Obligations et valeurs assimilées		7 947 835	6 833 787	7 117 876
Tires des Organismes de Placement Collectif		761 850	697 070	708 899
Placements monétaires et disponibilités		7 255 248	6 757 526	6 512 588
Placements monétaires	5	7 255 248	6 757 516	6 512 588
Disponibilités		-	10	-
Créances d'exploitation	6	159	8 597	336
TOTAL ACTIF		15 965 093	14 296 980	14 339 699
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	33 569	33 965	32 605
Autres créditeurs divers	8	40 074	1 389	40 409
TOTAL PASSIF		73 643	35 354	73 014
ACTIF NET				
Capital	9	15 272 760	13 629 363	13 447 483
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		124	44	43
Sommes distribuables de la période		618 566	632 219	819 158
ACTIF NET		15 891 450	14 261 626	14 266 685
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 965 093	14 296 980	14 339 699

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	132 713	405 650	109 720	338 013	450 051
Revenus des obligations et valeurs assimilées		132 713	369 360	109 720	331 350	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	36 291	-	6 663	6 663
Revenus des placements monétaires	11	58 910	206 497	7 965	24 728	38 475
Revenus des prises en pensions	12	24 326	120 088	138 064	404 244	515 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		215 950	732 235	255 749	766 985	1004 266
Charges de gestion des placements	13	(33 569)	(106 761)	(33 966)	(99 756)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS		182 381	625 474	221 783	667 229	871 905
Autres charges	14	(4 268)	(13 648)	(4 355)	(12 938)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité		(125)	(375)	-	(400)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION		177 988	611 452	217 428	653 890	853 996
Régularisation du résultat d'exploitation		29 066	7 114	(13 813)	(21 671)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		207 054	618 566	203 614	632 219	819 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29 066)	(7 114)	13 813	21 671	34 838
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		13 520	3 550	13 938	(40 925)	(26 901)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		199	174	200	55 850	55 850
RESULTAT DE LA PERIODE		191 707	615 176	231 566	668 816	882 945

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	191 707	615 176	231 566	668 816	882 945
Résultat d'exploitation	177 988	611 452	217 428	653 890	853 996
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	13 520	3 550	13 938	(40 925)	(26 901)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	199	174	200	55 850	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(917 956)	-	(693 965)	(693 965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	647 108	1 927 545	(15 853)	2 116 159	1 907 089
Souscriptions					
- Capital	7 444 907	39 292 546	5 058 588	32 017 273	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	(928)	(2 643)	1 846	5 901	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	260 553	2 001 039	187 542	1 719 827	2 295 466
Rachats					
- Capital	(6 827 378)	(37 471 871)	(5 059 809)	(29 906 272)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 436	3 521	(2 665)	(7 610)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(231 482)	(1 895 047)	(201 355)	(1 712 960)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	838 815	1 624 765	215 713	2 091 010	2 096 069
ACTIF NET					
En début de période	15 052 635	14 266 685	14 045 913	12 170 616	12 170 616
En fin de période	15 891 450	15 891 450	14 261 626	14 261 626	14 266 685
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	143 700	131 899	133 832	113 073	113 073
En fin de période	149 757	149 757	133 820	133 820	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	106.115	106.115	106.573	106.573	108.164
TAUX DE RENDEMENT	1.30%	3.85%	1.54%	4.48%	5.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025, à D : 8709685.307.000 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 585 850	7 947 835	50.01%
Obligations des sociétés			3 137 500	3 248 479	20.44%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	180 000	189 072	1.19%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	302 094	1.90%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	60 000	60 118	0.38%
TN0001300623	BTE 2011	500	17 500	18 062	0.11%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	90 000	92 248	0.58%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	180 000	189 520	1.19%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	10 000	10 360	0.07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	120 000	129 074	0.81%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	360 000	373 069	2.35%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	160 000	169 982	1.07%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	400 000	412 732	2.60%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	60 000	60 298	0.38%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	1 200 000	1 241 851	7.81%
Emprunt National			1 540 000	1 602 532	10.08%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	50 347	0.32%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	40 000	41 537	0.26%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	120 000	122 656	0.77%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	80 000	80 246	0.50%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	160 244	1.01%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	209 440	1.32%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	262 243	1.65%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	205 971	1.30%

TNFC807A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	150 580	0.95%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	319 267	2.01%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 096 824	19.49%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 359 234	8.55%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 018 853	6.41%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	718 737	4.52%
Titres des Organismes de Placement Collectif			744 842	761 850	4.79%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 986	431 597	436 096	2.74%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	3 081	313 245	325 754	2.05%
Total			8 330 692	8 709 685	54.81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					54.55%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 7.255.248 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Dépôt à vue		2 717 634	2 755 049	17.34%
	Banque Nationale Agricole	2 717 634	2 755 049	17.34%
Certificat de dépôt		2 988 061	2 993 601	18.84%
TNAPKNG8UI41	BNA au 12/10/2025 (30 jours) au taux de 7%	497 680	499 149	3.14%
TNEOGUHP7Q58	ATTIJARI BANK au 09/10/2025 (20 jours) au taux de 7,5%	1 495 021	1 498 008	9.43%
TNG4ZB0JKZ84	BNA au 24/10/2025 (30 jours) au taux de 7%	995 360	996 443	6.27%
Créances sur opérations de pensions livrées		1 000 000	1 004 736	6.32%
	Pension livrée BT au 24/10/2025 (45 jours) au taux de 7,75%	1 000 000	1 004 736	6.32%
Comptes à termes		500 000	501 863	3.16%
	Compte à terme au 09/01/2026 (4 mois au taux de 8,5%)	500 000	501 863	3.16%
Total général		7 205 696	7 255 248	45.66%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			45.44%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2025 à D : 159, contre D : 8.597 au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	8 415	-
Autres	159	182	336
Total	<u>159</u>	<u>8 597</u>	<u>336</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2025 à D : 33.569, contre D : 33.965 au 30 septembre 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	22 429	22 694	21 785
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 684	6 763	6 492
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 456	4 508	4 328
Total	<u>33 569</u>	<u>33 965</u>	<u>32 605</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 40.074, contre D : 1.389 au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	38 302	-	38 609
Redevance du CMF	1 223	1 207	1 224
TCL	174	182	176
Contribution Sociale de Solidarité	375	-	400
Total	<u>40 074</u>	<u>1 389</u>	<u>40 409</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	13 447 483
Nombre de titres	131 899
Nombre d'actionnaires	785

Souscriptions réalisées

Montant	39 292 546
Nombre de titres émis	385 399
Nombre d'actionnaires nouveaux	197

Rachats effectués

Montant	(37 471 871)
Nombre de titres rachetés	(367 541)
Nombre d'actionnaires sortants	(270)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 550
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	174
Régularisation des sommes non distribuables	878

Capital au 30-09-2025

Montant	15 272 760
Nombre de titres	149 757
Nombre d'actionnaires	712

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 132.713, contre D : 109.720 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	63 598	162 728	56 385	151 632	189 752
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	69 115	206 632	53 335	179 718	253 636
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	36 291	-	6 663	6 663
TOTAL	132 713	405 650	109 720	338 013	450 051

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 58.910, contre D : 7.965 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	4 461	20 015	4 121	16 087	22 588
Intérêts des certificats de dépôt	52 586	175 752	3 844	8 641	15 887
Intérêts des comptes à terme	1 863	10 730	-	-	-
TOTAL	58 910	206 497	7 965	24 728	38 475

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	24 326	120 088	138 064	404 244	515 740
TOTAL	24 326	120 088	138 064	404 244	515 740

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 33.569, contre D : 33.966 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Commission de gestion	22 429	71 333	22 694	66 652	88 437
Commission de dépôt	6 684	21 257	6 763	19 862	26 354
Commission de distribution	4 456	14 171	4 509	13 242	17 570
Total	33 569	106 761	33 966	99 756	132 361

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 4.268, contre D : 4.355 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2025</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Redevance du CMF	3 738	11 889	3 783	11 109	14 740
TCL	528	1 753	571	1 824	2 361
Autres	2	6	2	6	8
Total	4 268	13 648	4 355	12 938	17 109

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.